



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 33

Troyes, le lundi 22 août 2022

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2022 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 193 excès de vitesse ;
- 9 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 4 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 25 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 10 défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 7 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 10 faits de refus de priorité ;
- 22 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 11 suspensions administratives immédiates de permis de conduire ;

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Période	Secteurs des contrôles
Mardi 23 août – matin	D 5 Vailly - Charmont-sous-Barbuise
Mardi 23 août – après-midi	Rue Edmée Denizot – Saint-Parres-aux-Tertres
Mercredi 24 août - matin	Avenue Herni Barbusse - Troyes
Mercredi 24 août - après-midi	D 619 Payns – Barberey-Saint-Sulpice
Jeudi 25 août – matin	D 396 Bar-sur-Aube - Brienne-le-Château
Jeudi 25 août - après-midi	RD 442 Marigny-le-Châtel
Vendredi 26 août – matin	D 671 Virey-sous-Bar - Saint-Thibault

Bien choisir son auto-école

- **Bien choisir son école :**

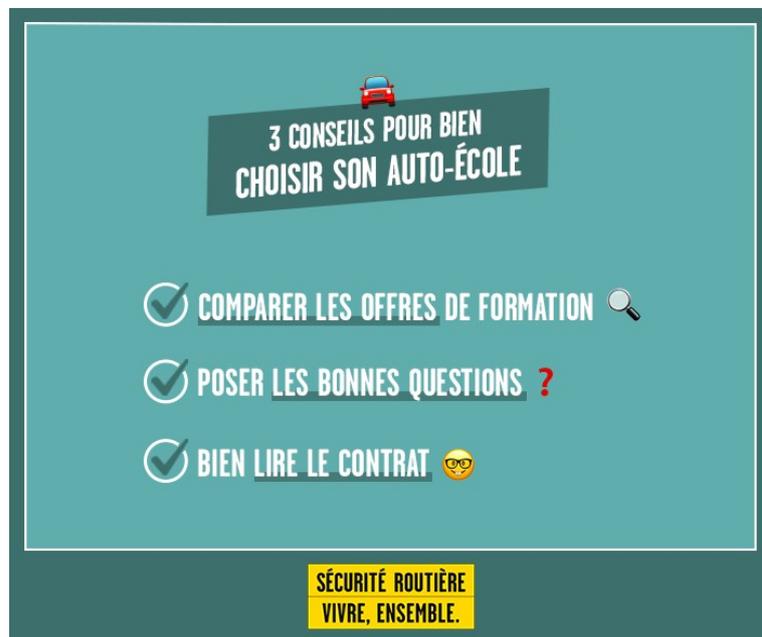
Avant de s'inscrire au permis de conduire, il est conseillé de visiter plusieurs établissements afin de comparer les offres de formation. Votre choix ne doit pas se baser sur les seuls critères de proximité ou de prix. Certains prix très bas sont incompatibles avec une prestation de qualité. Il est toujours instructif de se renseigner auprès de clients ou de connaissances afin de recueillir leur avis sur la qualité de l'établissement et de la formation.

- **Un label pour reconnaître une école de qualité :**

Le label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » créé par arrêté du 26 février 2018 permet aux usagers d'identifier immédiatement une école de qualité. Toutes les écoles de conduite et les écoles associatives peuvent prétendre au label.

N'hésitez pas à poser des questions et à vérifier que les réponses soient claires quant à l'organisation de la formation au niveau :

- des modalités du contrat ;
- de la formation théorique ;
- de la formation pratique ;
- du plan de formation ;
- de la présentation à l'examen.



Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 03 25 42 35 00

Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

@Prefete10 @Prefetaube @Prefet_10 aube.gouv.fr